

COMMUNE DE GEISHOUSE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE  
DE LA SEANCE du 11 avril 2017**

**Sous la présidence de Monsieur Gilles STEGER, Maire.**

Monsieur le Maire ouvre cette 3ème séance de l'année à 20 h et souhaite la bienvenue à tous les membres.

Il constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 7 + 2 procurations

Présents : Les Adjoints : Mme Bernadette HERR, qui est arrivée à 20 h 40, avant le vote du budget)

M. Claude KIRCHHOFFER

Les Conseillers : M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ, Mme Marie-Claire BRUNN,  
M. Eric OSEREDCUZK, M. Jean HORNY, M. Alain VIRLOT

Absent excusé avec procuration : M. Vincent COUSSEDIERE, donnant procuration de vote à M. Gilles STEGER,

Mme Bernadette HERR, donnant procuration de vote à Mme Marie-Claire BRUNN pour le point n°2.

Secrétaire de séance : M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ  
assisté de Mme Joselyne VITT, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation procès-verbal de la séance du 23 mars 2017
2. Affectations des résultats 2016
3. Budgets 2017
4. Décisions prises par le Maire
5. Communications et Divers

**Point n° 1 de l'ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal du 23 mars 2017**

Ce procès-verbal de la séance du 23 mars 2017 sera mis à l'approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Point n° 2 de l'ordre du jour :**

**I. Affectation du résultat de clôture 2016 du Budget Forêt**

Il est renvoyé à la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2017 approuvant le Compte Administratif 2016 du Budget Forêt.

Les résultats globaux 2016 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	<u>Montants</u>
Gestion 2016	- 21 659,80 €
Résultat de clôture 2015 reporté	+ 67 504,59 €
<b><u>Résultat global de clôture (Excédent)</u></b>	<b>+ 45 844,79 €</b>

<u>Section d'Investissement :</u>	<u>Montants</u>
Gestion 2016	0 €
Résultat de clôture 2015 reporté	+ 7 776,99 €
<b><u>Résultat global de clôture (Excédent)</u></b>	<b>+ 7 776,99 €</b>

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide par 8 voix pour de prendre acte des résultats de clôture susdits et de les reporter au budget primitif 2017 comme suit :**

**45 844,79 € - ligne budgétaire 002 : Excédent de Fonctionnement reporté**

**7 776,99 € - ligne budgétaire 001 : Excédent d'Investissement reporté**

## **II. Affectation du résultat de clôture 2016 du Budget Général**

Il est renvoyé à la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2017 approuvant le Compte Administratif 2016 de la Comptabilité Générale M14.

Les résultats globaux 2016 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

<b><u>Section de Fonctionnement :</u></b>	<b><u>Montants</u></b>
Gestion 2016	+ 44 227,65 €
Résultat de clôture 2015 reporté	+ 30 334,30 €
<b><u>Résultat global de clôture (Excédent)</u></b>	<b><u>+ 74 561,95 €</u></b>

<b><u>Section d'Investissement :</u></b>	<b><u>Montants</u></b>
Gestion 2016	- 10 054,50 €
Résultat de clôture 2015 reporté	- 16 054,56 €
<b><u>Résultat global de clôture (Déficit)</u></b>	<b><u>- 26 109,06 €</u></b>

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide par 8 voix pour de prendre acte des résultats de clôture susdits et de les reporter au budget primitif 2017 comme suit :**

**28 452,89 € - ligne budgétaire 002 : Excédent de Fonctionnement reporté**

**46 109,06 € - ligne budgétaire 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé**

**26 109,06 € - ligne budgétaire 001 : Déficit d'Investissement reporté**

----- arrivée de Mme Bernadette HERR -----

### **Point n° 3 de l'ordre du jour :**

#### **Budgets 2017**

En introduction, M. le Maire qualifie le budget général « d'ambitieux », puisque sont prévus la réalisation des travaux de voirie, soit la 2<sup>ème</sup> tranche de la rue des champs, et la maîtrise d'ouvrage du relevage de l'orgue de l'église paroissiale.

Ce budget est néanmoins prudent malgré ces investissements prévus et les baisses des dotations de l'Etat. Un recours à l'emprunt reste possible tout en produisant un encours de la dette inférieure à ce qu'il a été en 2008.

La réduction des frais de fonctionnement et de personnel permettent d'équilibrer ce budget 2017, tout en se préservant une marge d'autofinancement pour les années à venir.

Compte tenu des investissements souhaités, M. le Maire propose une hausse des taux des taxes locales de 2 %, qui correspondrait à une hausse de l'ordre de 11 € de la taxe d'habitation.

M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ, pense que les économies devraient également se faire dans toutes les instances supérieures, notamment la Communauté des Communes, le Département et la Région. En effet, il estime que les efforts ne doivent pas seulement peser sur la Commune et qu'on ne peut pas demander aux habitants de faire des efforts suite aux réformes induites par l'Etat et les autres collectivités, et en même temps, augmenter la pression fiscale. Il explique entendre les arguments du Maire sur la baisse des dotations de l'Etat, ces dernières années, et sur la baisse des recettes fiscales prévue en 2017. Il indique qu'il avait émis des réserves sur cette augmentation des impôts locaux lors

de la réunion de préparation du budget en raison des engagements pris dans les programmes respectifs lors de la campagne des élections municipales. Néanmoins, il prend également en compte le respect des engagements de terminer les travaux de voirie de la rue des Champs, et le fait que les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés par la commune depuis 2011 / 2012.

Le Maire ayant indiqué qu'il n'entendait pas proposer une autre augmentation des taux d'ici la fin du mandat, M. Philippe BERNACCHI- LEMBLÉ précise qu'il approuvera la hausse des taux des taxes locales de 2 % proposée par le Maire pour 2017.

M. Claude KIRCHHOFFER pense, en ce qui concerne la hausse des taux des taxes locales à l'avenir, qu'il n'y aura peut-être pas le choix, en fonction de l'évolution de la conjoncture.

## **I. Budget Primitif 2017 – Budget Général**

### **Contributions directes : Vote des taux des impôts locaux 2017**

Le Conseil Municipal examine l'état n° 1259 TH-TF relatif à la fiscalité directe locale de l'exercice 2017. Les valeurs locatives servant de bases d'imposition pour l'année 2017 ont été revalorisées de 0,4 % (article 1519 I du CGI). Le produit fiscal assuré à taux constants calculé sur les bases d'imposition prévisionnelles de 2017 s'élève à 140 223,- € contre 143 461 € en 2016.

**Sur la base des discussions des commissions réunies du 3 avril 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour 2017, d'appliquer une hausse de 2 % sur l'ensemble des taux (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie).**

**Ainsi, les taux pour 2017 seraient les suivants :**

	pour mémoire 2016
<b>10,27 % pour la Taxe d'Habitation</b>	10,07 %
<b>12,90 % pour la Taxe Foncière Bâtie</b>	12,65 %
<b>98,48 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie</b>	96,55 %

### **Subventions 2017**

Après avoir rappelé que la subvention aux associations a été réduite en 2016 (150 € au lieu de 180 € les années précédentes), M. le Maire propose de maintenir le montant des subventions votées en 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 8 voix pour, décide de fixer le montant des diverses subventions 2017, comme suit :

1. 150 € à chaque association locale de la Commune :
  - Amicale sapeurs-pompiers
  - Association de Jumelage Alsace Sologne (AJAS)
  - Association de Gestion de la Salle Polyvalente (AGSP)
  - Chorale Sainte Cécile
  - Foyer de la Culture et des Loisirs
  - Musique Union
  - UNC section de Geishouse
2. de même 150 € au titre de participation au feu d'artifice du Feu de la St-Jean,
3. 80 € pour l'Association des Donneurs de Sang, qui regroupe à présent les Communes de Moosch, Malmerspach et Geishouse
4. 160 € au Groupement d'Action Sociale (GAS)
5. 508 € au titre d'une subvention complémentaire à l'Association de Gestion de la Salle Bramaly
6. 9 € par mois et par élève de l'école de musique inscrit à la Musique Union de Geishouse,
7. APA LIB' : 555 € pour 2 bénéficiaires de Geishouse en 2016
8. APAMAD 210 €, pour 5 bénéficiaires de Geishouse au titre de l'aide à domicile (5 pers – 740 h) ainsi qu'au titre de la garde de nuit itinérante (1 personne – 370 interventions)

9. pour un séjour scolaire et sur justification : 7,62 € par jour et par élève de moins de 16 ans, qui ne bénéficie pas déjà d'une subvention communautaire par le biais du Foyer Socio-éducatif du Collège.

### **Vote du Budget Primitif 2017 – Budget Général**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner en détail le budget primitif 2017 qui a été préparé en réunion des finances le 3 avril 2017.

Le document budgétaire présenté par section (fonctionnement et investissement) avec les prévisions budgétaires 2017 de dépenses et recettes, ainsi que l'intégration des résultats 2016 dont l'affectation est décidée lors de la présente séance, a été remis à chaque conseiller municipal pour être examiné en détail.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 arrêté aux montants suivants :**

SECTION	RECETTES	DEPENSES
<b>Fonctionnement</b>	461 547,11	490 000,00
résultat reporté	+ 28 452,89	0,00
<i>Total fonctionnement</i>	<b>490 000,00</b>	<b>490 000,00</b>
<b>Investissement</b>	149 000,94	249 000,94
déficit reporté		26 109,06
excédent capitalisé	46 109,06	
virement de s. fonction.	80 000,00	
<i>Total investissement</i>	<b>275 110,00</b>	<b>275 110,00</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b><u>765 110,00</u></b>	<b><u>765 110,00</u></b>

### **II. Budget Primitif 2017 – Budget Forêt**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner en détail le budget primitif 2017, selon les devis de travaux et coupes présentés lors de la séance du 22 février 2017.

Le document budgétaire présenté par section (fonctionnement et investissement) avec les prévisions budgétaires 2017 de dépenses et recettes, ainsi que l'intégration des résultats 2016 dont l'affectation a été décidée lors de la présente séance, a été remis à chaque conseiller municipal, lors de la séance des commissions réunies du 3 avril 2017, pour être examiné en détail.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 arrêté aux montants suivants :**

SECTION	RECETTES	DEPENSES
<b>Fonctionnement</b>	104 600,00	150 444,79
résultat reporté	45 844,79	
	<b>150 444,79</b>	<b>150 444,79</b>
<b>Investissement</b>	<b>4 000,00</b>	<b>11 776,99</b>
résultat reporté	7 776,99	
	<b>11 776,99</b>	<b>11 776,99</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b><u>162 221,78</u></b>	<b><u>162 221,78</u></b>

**De l'approbation du budget primitif, il résulte que :****Participation des familles aux frais de transport scolaire – élèves de plus de 16 ans - 2016**

M. le Maire précise que la gratuité du transport scolaire n'est assurée que pour les jeunes jusqu'à 16 ans. Au-delà, la Commune doit participer à hauteur de 35 % du coût du transport scolaire pour les lycéens.

En séance du 14 février 1986 ont ainsi été fixées les règles d'une contribution financière modeste demandée aux parents d'élèves : soit l'équivalence d'un abonnement SNCF de Moosch à Thann.

Six élèves sont concernés en 2016/2017 sur les 7 lycéens allant à Thann.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour, décide de se prononcer sur la reconduction de la participation financière demandée aux parents des élèves de plus de 16 ans,**

- **fixe le montant de cette participation à 170 € pour l'année scolaire 2016/2017, payable en deux fois.**

**Point n° 4 de l'ordre du jour :****Décisions prises par le Maire**

Dans le cadre de la délégation de signature conféré au Maire par délibération n° 3 du 30 juillet 2014, **le Maire rend compte de ses quatre décisions prises :**

- le 27 mars 2017 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du bien immobilier 3 rue du Ravin. Vendeurs M. Mme René WETTERER – acquéreurs : M. et Mme Bruno PICCHINENNA venant de Guebwiller ;
- le 27 mars 2017 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du bien immobilier 6 b rue de la Forêt. Vendeurs : M. Mme Claude COMTE – acquéreurs : M. Pascal STUTZMANN et Mme Mala BANERJEE ;
- le 27 mars 2017 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession d'une superficie de terrain de 0,24 are. Vendeurs M. Mme Hubert HAENN, 4 rue de la Grotte – Acquéreur : M. Emmanuel BEHRA, 4a rue de la Grotte ;
- le 6 avril 2017 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession du bien immobilier 9a Chemin des Prés. Vendeurs : M. Mme Yves FURER – acquéreuse : Mme Pascale DE FRANCESCHI venant de MULHOUSE.

**Point n° 5 de l'ordre du jour :****Communications et DIVERS****A. Communications du Maire :**

- Le logement communal au-dessus de la mairie a été remis en location à compter 15 avril 2017. Cf. délibération du 23 mars 2017.
- Un point est fait sur les travaux et dossiers en cours :
  - o Chantier de la structure de l'abri du terrain « de la St-Jean »
  - o Rue des Champs : des contacts avec trois entreprises ont été pris
  - o Relevage de l'orgue : une réunion constructive s'est tenue le 31 mars avec l'Ets Muhleisen
  - o Presbytère : une estimation du service des Domaines sera réalisée tout de même.
- La manifestation « Moon Rock » a connu une bonne fréquentation. M. le Maire remercie les conseillers qui ont participé à l'organisation.
  - o **Dates à retenir :**
    - Grand anniversaire : 80 ans le 30 mai de M. Roger ZUSSY
    - Le 8 mai : messe à 10 h avec cérémonie à l'issue de l'office au Monument aux Morts

- Samedi 20 mai, à 10 h : Assemblée Générale de l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente, qui sera précédée par une réunion technique pour le projet de rehausse de la scène.

***B. Interventions :***

- . M. Claude KIRCHHOFFER informe que les coupes du bois d'affouage ont été réalisées et le débardage du bois pour le « Fackel » a été fait dans la semaine.
- . Mme Bernadette HERR rend compte de ses tractations avec l'entreprise VALDENNAIRE menant à une remise de 3% sur les travaux rue du Printemps, non réalisés dans un délai convenable.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 45